



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponses aux postulats déposés par MM. les Conseillers communaux Erich Dürst et Enzo Santacroce, relatifs au soutien financier des voyages d'études de fin de scolarité selon le choix du moyen de transport, ainsi qu'à la création d'une commission thématique environnement et climat au sein des classes secondaires I

Enfance, écoles, jeunesse, seniors

M. Pierre Jolliet, Municipal

Rapport n°10/2020 adopté par la Municipalité, le 23.03.2020



Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Contexte	2
3	Réflexions du Conseil de direction	2
4	Décisions du Conseil de direction.....	3
5	Conclusion.....	4

1 Préambule

Le 19 février 2019, M. Erich Dürst déposait une motion demandant à la Municipalité qu'à partir de 2020, la Commune ne verse la contribution par élève pour les voyages d'étude de la 11^e année que si le voyage n'est pas effectué en avion, dans l'objectif de privilégier les voyages en train et de diminuer l'émission de CO2 de ces voyages d'étude. Cette motion a été prise en considération et transformée en postulat le 24 septembre 2019.

Le 24 septembre 2019, M. Enzo Santacroce déposait un postulat demandant que le montant alloué à chaque élève soit garanti, quel que soit le moyen de transport choisi, laissant la possibilité aux jeunes de débattre sur le sujet et de choisir le type de transport à utiliser. Dans ce cadre, M. Santacroce demande également d'encourager au sein des classes du secondaire I la création d'une commission « environnement et climat ». Ce postulat a été pris en considération immédiatement.

2 Contexte

Le Tribunal Fédéral a rappelé en 2017 la gratuité de l'école. Suite à cet arrêté, le Canton de Vaud a mis en place diverses procédures et rappelé quelques règles. Les parents ne peuvent ainsi plus être sollicités financièrement pour le matériel ou les sorties. Toutefois un montant de CHF 16.-/jour peut être demandé aux parents pour un camp ou un voyage d'étude.

Pour l'année scolaire 2019-2020, la Commune d'Epalinges a repris à sa charge un certain nombre de dépenses auparavant à la charge des parents, en particulier les frais des voyages d'études. Le montant alloué par la Commune s'élève à CHF 420.- par élève, auquel s'ajoutent CHF 80.- pouvant être demandés aux parents pour un voyage de 5 jours. Les postulats déposés par MM. Dürst et Santa Croce posent la question des modalités de transports pour les voyages d'études.

3 Réflexions du Conseil de direction

Le Conseil de Direction de l'Etablissement primaire et secondaire d'Epalinges a souhaité prendre à sa charge cette réflexion. Dès lors, les enseignants ont été invités à réfléchir à la question lors d'une séance dédiée à cet objet le 15 novembre 2019. Les personnes présentes adhéraient globalement à l'idée de tenir compte de la donne écologique pour l'organisation des voyages d'études. Ainsi, elles admettaient l'idée de supprimer l'avion pour les déplacements lors des voyages d'études. Les enseignants ont aussi relevé l'exemplarité nécessaire vis-à-vis des élèves et une prise de conscience individuelle contre le transport aérien. Cet élément ferait partie des discussions avec les élèves lors du choix de la destination.



Néanmoins, certains maîtres relevaient le fait que plusieurs destinations deviendraient dès lors « inaccessibles », car trop longues à atteindre. D'autres ont proposé de trouver le moyen de compenser la plus-value liée au changement de transport, soit en le demandant à la Commune, soit en autorisant l'organisation d'activités pour récolter de l'argent par les élèves.

Par ailleurs, quant à la proposition de M. Santacroce de favoriser la création d'une commission « environnement et climat », la direction de l'établissement précise le fonctionnement du conseil des délégués des élèves.

La Direction et un enseignant accompagnent le Conseil, mais n'interviennent que pour les aspects organisationnels. En aucun cas, la direction ne guide les thèmes et idées remontées par les délégués et auxquelles des suites sont éventuellement données. Dès lors, il ne semble pas possible - ni souhaitable - de piloter ce Conseil des Délégués et de lui imposer quelque thématique que ce soit, fût-elle importante.

Cette année, le Conseil des Délégués s'est saisi d'un certain nombre de ces thématiques. La gestion des déchets fait par exemple l'objet de deux projets qui devraient voir le jour dans le courant du printemps; l'un des deux devrait pouvoir avoir des suites durables (réurrence chaque année).

Enfin, à ce jour, il ne semble pas souhaitable de créer une nouvelle commission interne à l'établissement. Les forces de l'établissement sont en train de basculer sur le concept 360 et beaucoup d'enseignants vont être mobilisés dans des groupes de travail plus centrés sur leur métier d'enseignant.

4 Décisions du Conseil de direction

Le Conseil de Direction a rejeté l'idée de solliciter la Commune pour une extension du subside pour les voyages d'étude. Il a estimé que la Commune se montrait déjà suffisamment généreuse dans sa politique de soutien des sorties scolaires (pour mémoire, les élèves de 4P à 11P bénéficient chaque année d'un camp).

Dès lors, le Conseil de Direction a pris les décisions suivantes :

- Les voyages d'étude en avion sont désormais interdits.
- Le coût maximal par élève pour un voyage d'étude de 5 jours reste plafonné à CHF 500.- (CHF 80.- à charge des parents, CHF 420.- de contribution de la Commune).
- Dans le cas où l'usage d'un autre moyen de transport que l'avion entraîne un surcoût, seule une marge de 10% (CHF 50.- par élève) est envisageable. Ce surcoût doit être gagné par la classe, par le biais d'activités qui épargnent la participation des parents. Chaque situation est évaluée pour elle-même par la Direction.



5 Conclusion

La Municipalité approuve les décisions prises par le conseil de direction de l'établissement scolaire d'Epalinges, elle confirme son souhait que le nombre de camps et voyages d'études soit maintenu. Les budgets de ces prochaines années tiendront donc compte de ces nouvelles dispositions.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

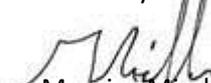
- vu le rapport n°10/2020 de la Municipalité du 23.03.2020 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

de prendre acte de la réponse de la Municipalité aux postulats déposés par MM. les Conseillers communaux Erich Dürst et Enzo Santacroce, relatifs au soutien financier des voyages d'études de fin de scolarité selon le choix du moyen de transport, ainsi qu'à la création d'une commission thématique environnement et climat au sein des classes secondaires I.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Maurice Mischler



La Secrétaire


Sarah Miéville